

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 Convocation du Conseil Municipal : 12/01/2023

L'an deux mil vingt et trois, le 17 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, GOUTAGNY, CHAMBON, FARGE, THIOLIER, BOUARD, CHAMBON, PERRET et JAY

MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, CHAPELAND, CONSEILLON et BERTHASSON

Etaient absents : MM. PONTONNIER et Mme GUILLOT (pouvoir à JL POYADE).

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

1 – PROJET CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet du centre bourg avec l'estimation des travaux établie en 5 phases par Mr Saunier:

- Travaux préalables et divers : 59 460 €
 - Réseaux, attentes halle, éclairage, gestion des EP : 31500 €
 - Halle et belvédère (280 m²) : 284 000 €
 - Voirie : 136 150 €
 - Jeux et équipements divers : 16 800 €
 - Plantations : 16 250 €
- Total : 544 160 € HT soit TTC 652 992 €

Monsieur le Maire propose de déterminer le choix de l'aménagement pour déterminer une enveloppe budgétaire.

Christophe Jay propose de valider l'option optionnelle de Mr Saunier (environ 4 950€ HT - détail du projet) et de prévoir une réunion avec le Conseil Municipal pour établir un cahier des charges du projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2 – VOIRIE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention de 30 000€ a été accordée pour la réfection de notre voirie. Il a été établi un devis à 3 entreprises :

Eiffage : 139 575 € HT soit 167 490 € TTC

avec une variante (sans profilage) 124 666 € HT soit 149 599.20 € TTC

Eurovia : 197 905 € HT soit 237 486 € TTC

TPCF : 175 498 € HT soit 210 598 € TTC

avec une variante (grave émulsion enrichi) 109 993 € HT soit 131 992 € TTC

Monsieur le Maire propose de demander des références pour aller voir une route faite avec grave émulsion enrichi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3 - CHEMIN LOTISSEMENT COMMUNAL

Mr le Maire informe d'une erreur matérielle sur la délibération n°2022-19 concernant le futur lotissement communal : le numéro de parcelle indiqué A701 n'est pas le bon.

La délibération est reprise de la façon suivante :

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la moitié de la parcelle A numéro 708 par la commune à usage de chemin d'accès appartement à Mr et Mme Juban, Chapot, Ricobène et Bordet Blanc.

Cette vente est fixée à l'euro symbolique, les frais d'acte restent à la charge de la commune. La commune prendra en charge l'aménagement de voirie notamment l'éclairage public.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y référents.

4- LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le vendredi 13 Janvier 2023 concernant le lotissement communal "Les Acacias" avec le bureau d'études ALIDADE. Une estimation de montant :

- Offre de base : voirie + accès + stationnements en enrobé - trottoir en gore (excepté au droit des accès des lots en enrobé) y compris bordures : 130 000 € H.T. (hors réseaux secs + raccordements SIVAP)
- Variante 1 : voirie + accès + stationnements + trottoirs y compris bordures : + 1 800 € H.T. (hors réseaux secs + raccordements SIVAP)
- Variante 2 : voirie + accès + stationnements + trottoirs + bordures + marquage résine entre voirie et trottoir (à la place des bordures) : - 3 120 € H.T. (hors réseaux secs + raccordements SIVAP)
- Variante 3 : voirie + accès + trottoirs + bordures + stationnements en dalle alvéolée plastique : + 5 230 € H.T. (hors réseaux secs + raccordements SIVAP)

Le Conseil municipal décide de regarder l'esthétique et l'entretien du futur lotissement.

Une remarque est faite sur la récupération des eaux de pluie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de goudronner la totalité de la voirie du lotissement.

SIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec le SIEL, il y a une obligation de faire un renforcement de la ligne pour alimenter le futur lotissement (pris en charge par le SIEL). Pour la partie en alimentation une partie est pris en charge par le SIEL à hauteur de 55% et la commune prendra en charge 45%

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement Lotissement Communal "Les Acacias"

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

		Détail	Montant HT	% - PU	Participation
		Travaux			commune
€	Câblage Optique Suite Renfo BT.S Le Sagnat		4 500 €	0.0 %	0 €
€	Extension FO Lotissement Communal "Les Acacias"		0 €	0.0 %	0 €
€	Eclairage Public Lotissement communal "Les Acacias" (GC)1 353 €			45.0 %	609
€	Eclairage public lié au renforcement souterrain du poste "Le Sagnat"		6 701 €	45.0 %	3015
€	éclairage public lotissement "les Acacias" (matériel)		8 740 €	45.0 %	3933
€	Aménagement Lotissement Communal "Les Acacias"		42 930 €	59.3 %	25457
€	Renforcement BT sur poste "Le Sagnat" lié à lotissement communal		79 070 €	0.0 %	0 €
€	GC télécom lié au renforcement souterrain du poste "la sagnat"		11 160 €	0.0 %	0 €
€	GC télécom lotissement communal "Les Acacias"		8 560 €	100.0 %	8 560 €
		TOTAL	163 015.65 €		41 575.53 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement Lotissement Communal "Les Acacias"" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

4- DETR 2023

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet « renouvellement des réseaux eaux usées et eaux potables de la Mairie » pour l'année 2023.

Les travaux AEP sont pris en charge par le SIVAP.

Il reste à charge de la commune les travaux EU pour un montant de 727 421 € HT et les travaux EP pour un montant de 182 584 € HT soit un total de 910 005 € HT.

Il faut également ajouter la maitrise d'œuvre, les levés topo, les diagnostics... pour un montant de 38 450 HT

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet – autorise Mr le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Informations diverses :

- personnel :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Michel Granger sur une remise en partie ou en totalité sur les indemnités journalières perçue d'un montant de 414.40 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement de la somme avec un échéancier.

- Technique : Les produits phyto sanitaire ne doivent plus être utilisés. Une entreprise Naturalis est venue pour l'aménagement du cimetière. Il est proposé de faire un essai 97.13 € TTC. Le coût de faire les allées du cimetière est de 3000€

- Récupération eau : Envisagement de récupérer les eaux des toits. Un devis a été établi pour créer une citerne d'eau 3000€ sans la pompe (possibilité de subvention de la communauté de communes 2500€)

- Volets mairie: Changement des volets de la mairie en aluminium volet roulant : 550 € - persienne : 465 € - battant : 665€. Une réunion avec la commission bâtiment aura lieu le samedi 4 février 2023 à 10h30.

Pour la porte de l'auberge, les fenêtres sont correctes mais la porte d'entrée serait à changer. Porte en alu sans barreaux 4000 € HT

- Devis ordinateur : L'ordinateur est obsolète avec les logiciels berger levraut. Un devis a été établi pat techsphere : 1106.54 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00
Prochain Conseil Municipal le 21 février 2023 à 20h30.

A ST LAURENT LA CONCHE, le 18 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Luc POYADE